

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0001/2021	Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Région Ile de France et la commune relative à la transformation de terrain stabilisé en terrain synthétique- stade Didier BOUTTEN

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Dominique HUMEZ représentée par Céline MONASSA, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Samantha CRISIAS représentée par Alphonse BOYE.

Absents : /

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 22 mai 2019 de la Région Ile de France dans laquelle elle s'engage à soutenir la commune dans son projet de transformation de terrain stabilisé en terrain synthétique - stade Didier BOUTTEN ;

Considérant que le stade Didier BOUTTEN a été reconnu d'intérêt territorial par délibération du GPSEA le 19 juin 2019 ;

Considérant la nécessité de signer un avenant pour régulariser la répartition des subventions accordées par la Région entre GPSEA et la commune au regard de leurs dépenses respectives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Région Ile de France et la commune relative à la transformation de terrain stabilisé en terrain synthétique - stade Didier BOUTTEN.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 janvier 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie